

LE BULLETIN DES

# SALARIÉS AGRICOLES

OUVRIER AGRICOLE ET PROGRÈS - N° 87 - NOVEMBRE 2011 ASAVPA DE L'AVEYRON



## RENCONTRE

AVEC JULIEN, SALARIÉ  
AGRICOLE AVANT DE  
S'INSTALLER

p. 4

## CONCOURS DE SÉGUR

NOTRE MÉTIER  
SUSCITE  
L'INTÉRÊT DE TOUS

p. 6

## le Sommet de l'Élevage de Cournon

Une délégation de l'ASAVPA est allée en voyage au Sommet de l'Élevage de Cournon le 7 octobre dernier. Quelques photos et impressions de cette grande manifestation de l'élevage.



Les bovins, lait et viande, y ont une place de choix. De nombreux concours de races sont organisés



2



Les brebis, essentiellement de race viande, sont reléguées dans un hall éloigné du centre



De très nombreux étrangers sont présents au Sommet. ils participent aux ventes aux enchères.





### *Ça va changer : changeons ensemble !*

Nous rentrons dans l'automne avant l'hiver, et beaucoup d'entre vous vont être pris dans les travaux de semis, d'agnelage ou de soins aux troupeaux rentrés dans les étables.

Nous avons voulu parler dans ce numéro des divers chantiers en cours ou à venir.

Notamment le dossier formation que nous menons en collaboration avec la FRASAVPA Midi Pyrénées, enquête et piste de travail concrète pour vous inciter tout au long de votre carrière à partir vous perfectionner et peut-être vous donnez le déclic pour que vous vous disiez : ça va changer.

Rétrospective : un petit groupe de salariés se sont rendus ensemble au Sommet de l'élevage, à Cournon, voir les dernières tendances techniques de notre agriculture et aussi passer une bonne journée dans la convivialité.

Nouveau service offert à nos adhérents qui peuvent recevoir les nouvelles offres d'emploi par SMS, pour être plus réactifs dans leur recherche d'emploi. N'hésitez pas à vous en servir !

Nous sommes déjà dans l'organisation de « Ségur 2012 » où l'Asavpa et le village de Ségur accueilleront le Championnat de France de chien de berger ! Inutile de vous dire que là, on va mettre le paquet, concours de chien, soirée du samedi soir, animation permanente du week-end... D'ores et déjà, vous pouvez rejoindre les autres bénévoles et suivre pas à pas l'élaboration d'un évènement national, une chance ! ! Ça c'est sûr, ça va changer ! !

Tous les jours, notre quotidien est chamboulé, et notre métier nous force à nous adapter. Inutile de vouloir contrer cette tendance, mais au contraire essayons de comprendre comment exercer au mieux notre métier. C'est aussi notre fonction à l'Asavpa : vous accompagner !

Alain Cazals,  
président de l'ASAVPA

#### **OUVRIER AGRICOLE ET PROGRÈS**

Bulletin des salariés agricoles  
de l'Aveyron

Imprimeur : HERAIL IMPRIMEUR

Directeur de Publication : Alain CAZALS

Prix du numéro : 1,50 €

ISSN 02908689

Dépôt légal à parution

#### **ASAVPA**

Association des Salariés de l'Agriculture  
pour la Vulgarisation du Progrès Agricole

Carrefour de l'Agriculture  
12026 RODEZ Cédex 9

05 65 73 77 36

asavpa-aveyron@orange.fr

aveyron.asavpa.asso.fr

Journée régionale sur  
**La formation professionnelle continue des salariés agricoles**  
Toulouse (Castanet-Tolosan) - **15 décembre 2011** (10h30 - 13h30)

Compte rendu de l'enquête régionale menée par les ASAVPA de  
Midi-Pyrénées, témoignages, propositions, débat...

Cette journée est organisée par la Fédération régionale des ASAVPA de Midi-Pyrénées avec le concours du Conseil Régional et du Fonds Social Européen.



## JULIEN, SALARIÉ AVANT DE S'INSTALLER

Fils d'agriculteurs éleveurs en race Salers, dans le Cantal, Julien est aujourd'hui salarié agricole en Aveyron. Depuis ses études, il multiplie les expériences en tant que salarié et les formations. Son but est de s'installer dans quelques années, avec sa famille, en ayant le meilleur bagage de formation et d'expérience possible.

### QUEL EST VOTRE PARCOURS D'ÉTUDE ?

Après avoir passé un Bac STAE - Productions Animales à Aurillac en 2002, j'ai enchaîné sur un BTS ACSE au lycée de Figeac. J'ai choisi celui-ci plutôt que Aurillac car il portait sur trois productions différentes : ovins, bovins et porcins.

### QUE VOUS A APPORTÉ LE BTS ?

Le BTS m'a apporté beaucoup d'ouverture : des études sur les exploitations, des sorties, des stages, des voyages... Il m'a permis de prendre du recul par rapport aux diverses exploitations et de faire sortir les points forts et les points faibles de chaque système.

4

Nous avons par exemple fait un voyage en Bavière qui s'est déroulé dans une école d'agriculture à Bayreuth. Ils avaient sur nous près de 10 ans d'avance dans beaucoup de domaines.

J'ai été frappé par le parcours très long de formation qui était proposé aux jeunes agriculteurs. Ils continuaient leur formation pendant une dizaine d'années après leur formation initiale, tout en travaillant chez eux, afin d'approfondir différents points.

Nous avons aussi réalisé un voyage au Sénégal, avec un projet de mise en place d'un système d'irrigation. A la différence de nous Français, là-bas, tous parlaient couramment plusieurs langues, tout comme d'ailleurs les allemands que nous avons rencontrés.

J'ai pu faire mon stage principal en vaches Salers et je me suis aussi intéressé à la transformation et la valorisation des produits fermiers. Enfin j'ai fait un stage

de deux semaines dans une entreprise d'aliments du bétail. Enfin j'ai aussi travaillé comme maître au pair (surveillant) pendant ces deux années.

### PUIS C'EST L'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE ?

J'ai tout de suite eu une proposition chez Gamm vert à Figeac avec une promesse d'embauche en suivant à la CUMA de Livernon, qui fait également partie de la SICASELI\*.

On était deux chauffeurs permanents (cinq en saison) et on travaillait pour 80 adhérents, sur toute la partie Est du Lot. J'y ai fait du cassage, du broyage, du semi direct, du «labour lourd» (avec un gros cover crop lesté qu'ils avaient fabriqué eux-mêmes.) et aussi du pressage à balles carrées, de l'ensilage maïs ou herbe...

Parallèlement, j'ai suivi une formation à Bernussou en alternance, en contrat de qualification qui m'a permis, pendant les saisons creuses de faire de la soudure, du travail du fer, de la mécanique et de passer les permis poids lourd et super lourd qui sont indispensables pour travailler avec le gros matériel pour des clients hors de l'agriculture (Communes..).

J'ai aussi pu voir le travail du sol et le réglage des outils atelés. J'ai ainsi acquis le certificat de spécialisation en machinisme.

\* SICASELI : société coopérative dirigée par les agriculteurs des cinq cantons du nord-est du Lot regroupés pour acheter au meilleur prix et bénéficier de services mutualisés et de conseils techniques. Son objectif est aussi de valoriser le territoire et de créer de la valeur ajoutée selon les valeurs du développement durable. Elle embauche 120 salariés notamment dans les magasins «Gamm vert».



Pour moi qui conduisait des tracteurs depuis l'âge de 12 ans, je me suis rendu compte que j'avais démarré sans avoir la moindre notion de poids et de sécurité et qu'il me manquait beaucoup d'éléments de conduite rationnelle !

J'ai beaucoup appris, surtout à raisonner autrement et j'en garde un très bon souvenir. Pour moi qui suis plutôt passionné d'élevage, je pense que c'est bon de connaître un minimum la mécanique, l'entretien, le suivi d'un parc de matériel. C'est un «plus» car le matériel est très cher et celui qui sait l'entretenir est très apprécié.

## ARRIVÉE EN AVEYRON

A la fin de mon contrat de deux ans, la CUMA m'aurait bien embauché durablement mais j'ai choisi de suivre mon amie qui travaillait en Aveyron.

J'ai été mis en contact par l'ASAVPA et sa Bourse de l'Emploi avec le Groupement d'Employeurs de Concourès qui m'a embauché.

C'était très différent pour moi de la CUMA. Là-bas, j'avais de très nombreux adhérents mais je conduisais toujours le même tracteur et les mêmes machines. Là je devais travailler avec 14 agriculteurs, autant de troupeaux, de parcs de matériel.. et de façons de réagir et de travailler !

Cela s'est très bien passé. J'ai travaillé sur tous les élevages possibles : bovins et ovins , lait et viande, lapins, porcs... J'ai été vite totalement polyvalent et ainsi assumer des remplacements, en semaine ou les week-ends.

Chacun m'a apporté quelque chose : les uns étaient plus attentifs, d'autres plus économes ; ils faisaient plus ou moins vite confiance...

J'y ai fait très peu de mécanique car il y avait un garage agricole proche. Deux CUMA adhéraient au groupement et j'ai fait avec eux du broyage, des semis et surtout beaucoup d'épareuse...

C'était varié et riche, chaque fois différent, mais cela demande d'accepter de ne jamais savoir ce qu'on va faire le lendemain, voire le jour même : il n'était pas rare que j'aille dans une exploitation le matin puis que je change en cours de journée...

## NOUVELLES EXPÉRIENCES

Deux ans plus tard, le Groupement d'Employeurs de Valady m'a proposé un poste



qui me rapprochait de chez moi et j'ai accepté. Au départ c'était un CDD de quatre mois qui devait se prolonger en CDI, mais cela ne s'est pas produit...

Pendant ce contrat, j'ai fait du travail dans les élevages, notamment ovins, travaillé dans les vignes et pour la CUMA de Valady. J'ai ensuite passé deux années à la maison à la naissance de notre fils, que j'ai beaucoup appréciées. Puis j'ai repris le travail agricole à plein temps car entre temps, j'ai aussi travaillé pour la CUMA de Villecomtal où j'ai conduit le retourneur d'andains dans tout l'Aveyron ainsi que le combiné bois.

Depuis un an, j'ai essentiellement effectué des CDD ou des remplacements courts. J'ai travaillé en mécanique chez trois constructeurs de matériel agricole (matériel de fourrage, motoculture, charpentes en fer pour les bâtiments...), j'ai fait un remplacement maternité long de six mois avec le Service de Remplacement. Je me suis également inscrit dans cinq agences d'intérim et j'y ai fait de la conduite d'engins et de gros matériel : cela m'a appris à conduire en ville, avec les ronds-points et autres lieux difficiles à traverser avec de gros porte-chars...

Entre temps, j'ai passé, à mes frais, le permis Transport en commun, la FIMO, ainsi que les CACES «grue auxiliaire» et «chariot élévateur».

## QUEL EST VOTRE OBJECTIF ?

Mon projet pour les années à venir est de

préparer une installation dans le Cantal, avec ma famille, en vaches Salers, sur l'exploitation familiale. J'ai encore le temps car comme dit mon père : «Plus ça va, plus la retraite s'éloigne alors que ça devrait être le contraire !». Il me faudra sans doute mettre en place une activité de complément, type hors-sol. C'est un choix important qui demande à être mûri.

## QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR VOTRE EXPÉRIENCE SALARIÉE ?

C'est un gros «plus». C'est complémentaire des études, autant sur le plan humain que professionnel : parler avec les gens, travailler avec des méthodes très différentes. Et cela m'a donné de l'assurance.

J'ai travaillé hors agriculture et ai constaté que c'est partout pareil : il y a des difficultés ailleurs aussi...

Quand je serai installé, j'aimerais pouvoir travailler avec un salarié ou un jeune en apprentissage. Vu que je l'ai fait, cela ne me fait pas peur et cela me permettrait de garder du temps libre.

Finalement, j'ai peut-être recopié d'une certaine manière ce que j'avais vu en Allemagne : un long parcours de formation avec beaucoup de travail en alternance avant un jour de me lancer, avec de bons atouts, dans mon propre projet.

Propos recueillis par Bernard Gauvain



# CONCOURS DE SEGUR 2011

Animer le milieu rural, montrer un visage positif de l'Agriculture, donner une visibilité médiatique à nos métiers de salariés agricoles par une animation grand public : voici le défi qu'a lancé l'ASAVPA, il y a plus de trente ans. Depuis plus de 20 ans, ce concours est porté avec le village de Ségur !

Le succès du concours de chiens de berger n'est plus à démontrer et l'implication forte du village de Ségur, complémentaire de l'ASAVPA permettent à cette manifestation de continuer à se développer.

Merci à tous les bénévoles et notamment salariés agricoles qui ont bien voulu s'investir dans la préparation et la réalisation de ce concours ! Retrouvez ici quelques extraits de l'album souvenir.



Animation, vulgarisation, médiation, pédagogie... une passion née aux enfants d'une passion des parents, les grands axes de développement familial qui sont une image positive de l'Aveyron.





garisation, valorisa-  
e, grande place don-  
ants, transmission  
: tels sont quelques  
cette manifestation  
'efforce de donner  
itive de l'agriculture  
.

Rendez-vous à tous est donné pour l'évènement  
exceptionnel que sera le **Championnat de France**  
les **21-22 juillet 2012**, pour lequel nous mobilise-  
rons un maximum de salariés agricoles !





## LE DIF UN DROIT ENCORE MÉCONNU

Depuis 2004, tous les salariés -et donc tous les salariés agricoles- bénéficient d'un Droit Individuel à la Formation professionnelle appelé DIF. Ce droit se rajoute aux droits existants auparavant : Plan interentreprises pour les formations au catalogue ou aide à l'effort de formation par exemple ou encore Congé Individuel de Formation.

Trop peu connu et utilisé, le DIF ouvre néanmoins des perspectives intéressantes aux salariés. Et ce d'autant plus qu'en fin de contrat, dans certaines conditions, ce droit peut continuer à être utilisé chez un nouvel employeur ou pendant une période de chômage qui peut ainsi être mise à profit pour acquérir de nouvelles compétences.

Cet article résume l'essentiel des droits du salarié concernant le DIF. Chaque situation particulière doit bien sûr être vérifiée auprès du FAFSEA ou de l'organisme paritaire dont vous dépendez.

### QUI EST CONCERNÉ ?

Tout salarié en CDI à temps plein, justifiant d'au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise, acquiert chaque année un Droit Individuel à la Formation ou DIF d'une durée de 20 heures, cumulable sur 6 ans et plafonné à 120 heures.

En agriculture, cette durée est portée à 24 heures (plafonnée à 144 heures) pour les salariés :

- ayant plus de 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise, ou ayant plus de 45 ans,
- ou n'ayant pas de diplôme au moins égal au niveau V ou de CQP (Certificat de qualification professionnelle).

Tout salarié en CDI à temps partiel, justifiant d'au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise, acquiert chaque année un DIF, calculé au prorata de son temps de travail sur la base de 20 heures et plafonné à 120 heures (144 heures pour les publics concernés).

Le droit au DIF s'applique depuis le 1 janvier 2004. Depuis cette date, tout salarié

en CDI ayant une ancienneté de plus de 6 mois bénéficie chaque année d'un DIF de 20 heures (24 heures) ou proratisé.

Tout salarié en CDD peut bénéficier d'un DIF calculé au prorata de son temps de travail sur la base de 20 heures) pendant la durée de son contrat, à compter du 4ème mois de travail sous CDD (consécutifs ou non) au cours des 12 derniers mois.

**Salariés agricoles, vous bénéficiez d'un droit à 20 à 24 heures de formation payées par an !**

### FORMATIONS PRIORITAIRES :

Attention ! Les actions de formation donnant droit au titre du DIF sont prioritairement :

- les actions techniques ou professionnelles en lien avec les métiers ou emplois existants dans les différents secteurs de l'accord ;
- Les actions liées aux nouvelles technologies et aux langues ;

### DÉROULEMENT DU DIF :

Le DIF relève de l'initiative du salarié, mais le choix de l'action de formation doit recueillir l'accord de l'employeur. Toutefois, le refus ne peut être opposé à un salarié âgé de 50 ans et plus dès lors que l'action de formation choisie est conforme aux formations éligibles.

Le salarié formule une demande écrite à son employeur. Ce dernier doit répondre dans le mois qui suit la réception de la

demande (l'absence de réponse vaut accord).

La formation peut avoir lieu :

- soit sur le temps de travail
- soit hors temps de travail, dans ce cas l'employeur vous verse une allocation égale à la moitié de votre salaire

A noter enfin qu'en cas de désaccord de l'employeur sur le choix de l'action de formation durant deux années civiles consécutives, le salarié a la possibilité de présenter cette action dans le cadre d'un CIF au FAFSEA qui assurera, en priorité, sa prise en charge financière (sous réserve qu'elle corresponde aux priorités définies par les partenaires sociaux).

**La formation hors temps de travail vous donne droit à une allocation égale à la moitié du SMIC !**

### DÉMARCHE ET PRISE EN CHARGE

L'entreprise adresse une demande de financement à la Délégation régionale du FAFSEA. Lorsque la demande de DIF est éligible, le FAFSEA verse à l'entreprise, au titre des coûts pédagogiques, de l'allocation de formation et/ou de la rémunération, une participation financière qui diffère selon le type d'action suivie :

- Pour une action de formation : 25 € TTC maximum par heure de formation suivie ;
- Pour un bilan de compétences : 66 € TTC maximum par heure suivie, dans la limite de 24 heures ;
- Pour une VAE : de 58 € à 66 € TTC par heure selon le niveau de formation du bénéficiaire au moment du DIF.



## TRANSFÉRABILITÉ : DÉMISSION OU LICENCIEMENT

### En cas de démission :

Le salarié démissionnaire peut demander à bénéficier de son DIF. Il doit formuler sa demande par écrit et débiter l'action avant la fin de son préavis. L'employeur peut refuser cette demande.

Par ailleurs, le salarié démissionnaire bénéficie de la transférabilité de son DIF non utilisé si, dans les 3 mois, il retrouve un CDI dans une entreprise relevant de l'accord agricole du 02 juin 2004.

### En cas de licenciement (sauf faute lourde) :

Le salarié qui souhaite bénéficier de son DIF, doit formuler sa demande avant la fin de son préavis. Dans ce cas, une somme forfaitaire égale à 9.15 € multiplié par le nombre d'heures DIF acquises et non utilisées, lui permet de financer tout ou partie d'une formation, d'une VAE ou d'un bilan de compétences.

L'employeur ne peut refuser la demande. La réalisation du DIF durant le préavis doit s'effectuer sur le temps de travail. Si le salarié ne formule aucune demande, cette somme forfaitaire n'est pas due par l'employeur.

## PORTABILITÉ DU DIF

**En cas de rupture du contrat (sauf pour faute lourde) ou d'échéance à terme du contrat (fin de CDD),** ouvrant droit à une prise en charge par le régime d'assurance chômage, vous pouvez être concerné par la «portabilité du DIF». Depuis 2009, celui-ci est non seulement «**transférable**» (= demandé **avant** la fin du contrat), mais «**portable**» (= demandé et mobilisable **après** la fin du contrat) :

Une somme forfaitaire égale à 9.15€ multiplié par le nombre d'heures DIF acquises et non utilisées pourra être mobilisée pour le financement de tout ou partie d'une action de bilan de compétences, de VAE ou de formation :

- soit durant la période d'indemnisation par l'assurance chômage, après avis du référent Pôle-Emploi ; le versement de cette somme forfaitaire pourra être sollicité auprès de l'OPCA dont le nom figure sur le certificat de travail ;

- soit dans une nouvelle entreprise, dans un délai de deux ans à compter de l'embauche,
  - après accord de l'employeur
  - sans l'accord de l'employeur, dès lors

que la demande relève des priorités définies par la branche professionnelle (l'action se déroulera hors temps de travail et sans versement de l'allocation formation). Le versement de la somme forfaitaire pourra être sollicité auprès de l'OPCA dont relève cette entreprise.

Par ailleurs, le salarié licencié bénéficie de la transférabilité de son DIF non utilisé si, dans les 8 mois, il retrouve un CDI dans une entreprise relevant de l'accord agricole. Ce délai peut être prolongé de 4 mois si, entre ses deux CDI, le salarié a réalisé un ou des CDD dans une entreprise relevant de l'accord agricole.

**Les heures de DIF non utilisées vont être converties en une somme d'argent mobilisable pour une formation.**

### A noter - sur le certificat de travail, des nouvelles mentions doivent être portées :

- le solde du nombre d'heures acquises au titre du DIF et non utilisées,
- le montant correspondant à ce solde, soit 9.15 € X nombre d'heures restant donnant droit au DIF,
- l'OPCA agréé au titre de la professionnalisation dont relève l'entreprise.



## SI VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

Inscrit et indemnisé au titre de l'assurance chômage, le demandeur d'emploi, ayant choisi de mobiliser sa portabilité pour financer tout ou partie d'un projet de formation doit recueillir l'avis du référent Pôle emploi en charge de son suivi sur ce projet.

Cet avis favorable ou défavorable sera ensuite transmis par le demandeur à l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont le nom figure sur le certificat de travail (le plus souvent le FAFSEA pour les salariés agricoles), accompagné de la demande de prise en charge ainsi que des justificatifs demandés.

Une somme forfaitaire égale à 9.15€ multiplié par le nombre d'heures DIF acquises et non utilisées pourra être mobilisée pour le financement de tout ou partie d'une action de formation :

- Soit durant la période d'indemnisation par l'assurance chômage, après avis du référent Pôle-Emploi ; le versement de cette somme forfaitaire pourra être sollicité auprès de l'OPCA dont le nom figure sur le certificat de travail.

## NOUVELLE EMBAUCHE

Dans le cadre d'une nouvelle embauche, le salarié qui n'a pas encore utilisé la portabilité de son DIF, porte sa demande auprès de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé de son nouvel employeur avec l'accord ou sans l'accord de ce dernier.

En cas de désaccord et si la demande de prise en charge a été acceptée par l'OPCA, suivant les priorités définies, la formation demandée se déroulera hors temps de travail, sans versement d'allocation formation.

Le salarié a deux ans à compter de son embauche pour mobiliser la portabilité de son DIF ; au-delà, il perd la possibilité de mobiliser le budget alloué à cette portabilité.

Ce budget peut permettre de financer tout ou partie d'une action de formation, de bilan de compétences ou de Validation des Acquis de l'Expérience.

**FAFSEA**  
**Formation continue**  
**des salariés Agricoles**

[www.fafsea.com](http://www.fafsea.com)

Contact Midi-Pyrénées : 05 61 73 06 84

## Canton Saint-Chély d'Aubrac

Exploitation agricole bovins viande 100 mères Aubrac et Charolais - recherche salarié pour seconder le responsable d'exploitation - CDD 1 an - Possibilité logement et repas - A pourvoir de suite - **Ref 211 066**

## Canton Bozouls

Exploitation agricole bovins viande Aubrac recherche salarié pour soins nainaux et travaux extérieurs - CDD temps complet 2 mois - poss CDI - A pourvoir le 1 novembre - **Ref 211 065**

## Canton Montbazens

Groupement 6 employeurs (Bovins, Porcins et Communauté de communes) recherche salarié pour travaux polyvalents - CDI 35 h annualisées - A pourvoir fin octobre 2011 - **Ref 211 064**

## Canton Conques

Exploitation agricole bovins viande Aubrac recherche salarié pour seconder le chef d'exploitation : soin, surveillance, conduite de matériel - CDI plein temps - A pourvoir en octobre 2011 - **Ref 211 063.**

## Canton Bozouls

Exploitation agricole ovins lait recherche salarié pour agnelage, traite et soin brebis - CDD 2 mois temps complet (TESA) - quelques heures supplémentaires - A pourvoir le 1 novembre 2011 - **Ref 211 062**

## Canton Rignac

Groupement d'Employeurs ovins et bovins lait - recherche salarié avec compétences animalières - CDI 35h/s - A pourvoir début nov. ou décembre 2011 **Ref 211 061**

## Canton Laissac

Exploitation agricole 1000 ovins lait recherche salarié pour travail bergerie, agnelage et traite - CDD 3 mois - A pourvoir de suite - **Ref 211 060**

## Canton Saint-Sernin sur Rance

Exploitation agricole 450 ovins lait recherche salarié pour conduite matériel (60%) et soin troupeau (40%) - polyvalence souhaitée : travaux d'entretien, bricolage, clôtures... - CDI 35h annualisées - A pourvoir de suite - **Ref 211 058**

## Lozère, proche Campagnac

EARL Ovins lait en Agriculture Biologique recherche salarié pour transformation yaourts, ayant de l'autonomie et envie de prendre des responsabilités - CDI 35h/semaine si salarié un peu polyvalent et accepte de travailler en élevage) - poste évolutif - A pourvoir rapidement - **Ref 211 057**

## Canton Rieupeyroux

Entreprise agricole Vaches laitières-transformation recherche salarié h/f pour traite et travaux autour de la fromagerie - CDD 35h/semaine, horaires coupés (travail matin + soir), possibilité

CDI - A pourvoir rapidement - **Ref 211 056**

## Canton Baraqueville

Exploitation agricole 700 ovins lait et 70 bovins viande recherche salarié pour travaux d'élevage et de conduite de matériel - CDI plein temps - A pourvoir le 10 septembre 2011 - **Ref 211 053**

## Canton Laguiole

SCEA agricole Bovins allaitants recherche salarié pour coup de main - CDD 4 mois - 2 x 2h par jour, 6 jours par semaine - 7h à 9h et 17h à 19h - travaux simple ne demandant pas de grande expérience - A pourvoir le 15 décembre 2011 - **Ref 211 051**

## Canton Baraqueville

Groupement de deux employeurs, Bovins lait et porcs recherche salarié polyvalent pour appui élevage, conduite matériel et diverses tâches si possible qui sache et aime bricoler - CDI 35h/semaine - A pourvoir début octobre 2011 - **Ref 211 050**

## Canton Rieupeyroux

Exploitation agricole Bovins viande et lait recherche salarié pour soins animaux et tâches variées soit en CDI 20h/semaine soit en CDD 35h/semaine pour 4 mois - A pourvoir de suite - **Ref 211 049**

**Inscription gratuite à la Bourse de l'Emploi en Agriculture 05.65.73.77.36**  
**Annonces en ligne sur le site : [veyron.asavpa.asso.fr](http://veyron.asavpa.asso.fr) (rubrique offre d'emploi)**

## En bref...

### Baisse des charges sociales sur l'emploi salarié agricole permanent

L'emploi salarié agricole permanent va bénéficier de réductions de charges spécifiques en 2012.

Selon le chef de l'Etat en déplacement le 11 octobre dans la Creuse, « Les 210 millions d'euros d'exonération de charges sur les entreprises agricoles, afin d'améliorer leur compétitivité, seront notamment financés grâce au produit de la taxe sur les boissons sucrées ».

Cette mesure pourrait renchérir le coût des canettes de soda de 33 cl de 0.02 à 0.03 € et diminuer le coût horaire salariée agricole de 1 €.

### Salarié agricole écrasé : l'employeur condamné à un an de prison avec sursis

Un salarié agricole de 35 ans avait été tué accidentellement en juillet 2010, dans l'Orne. Il avait perdu la vie dans une cour de ferme, écrasé par la moissonneuse-batteuse qu'il était en train de réparer. Le cric s'était renversé. Son employeur a été jugé par le tribunal correctionnel le 1er septembre. Il était poursuivi pour homicide involontaire par personne morale par la violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité dans le cadre du travail. Il lui était également reproché plusieurs manquements aux règles de sécurité.

Le tribunal a rendu son jugement : l'ex-

ploitant a été condamné, pour l'homicide involontaire, à un an de prison avec sursis et à 2 000 € d'amende et, pour la violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité, à 800 € d'amende.

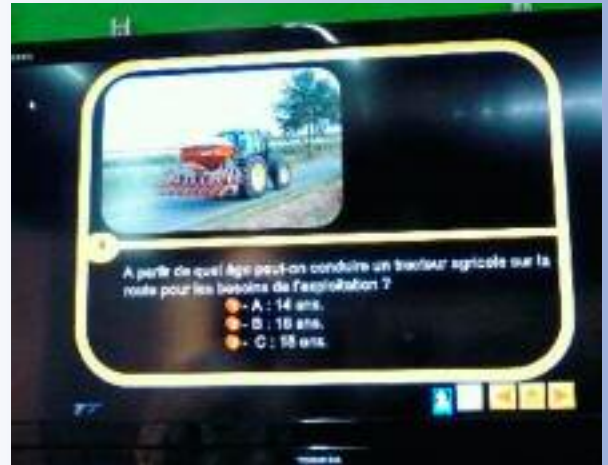
### Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Une journée d'information est prévue le mardi 29 novembre à Rodez, à l'initiative du Comité Paritaire pour l'Hygiène, la Sécurité et les Conditions de Travail, avec le soutien de la MSA : Connaître et comprendre ce document, apprendre à analyser les risques afin de prévenir les accidents et travailler en sécurité, engager le dialogue avec son employeur sur ce sujet.

# ZOOM SUR LE Sommet de l'Elevage (suite de la page 2)



Mis au point par une MFR, ce logiciel permet d'apprendre ou de réviser son code de la route agricole de manière ludique. Il a reçu à Cournon un «sommet d'or».



Les tracteurs «low cost» attirent l'attention (à gauche) par leur prix. Les tracteurs plus classiques (à droite) multiplient les options et développent l'informatique embarquée.



Le bois est de plus en plus facile à valoriser grâce à de nouveaux outils performants



## NOS PARTENAIRES



## Bulletin d'adhésion 2012

NOM : .....

ADRESSE : .....

TEL PORTABLE : .....

J'adhère et verse un chèque de 20 € (à l'ordre de l'ASAVPA)

Je recevrai le flash Info, les infos et avantages réservés aux adhérents

Je recevrai un couteau opinel gravé «ASAVPA»

Je souhaite recevoir dès maintenant les offres d'emploi sur mon téléphone portable

**NOUVEAU !**

# BOURSE DE L'EMPLOI EN AGRICULTURE DE L'AVEYRON

Un service proposé par l'ASAVPA de l'AVEYRON



Recevez les offres d'emploi  
par SMS sur votre téléphone portable  
en adhérant à l'ASAVPA



Les offres d'emploi sont diffusées sur le site Internet de l'ASAVPA.

Nous proposons aux adhérents qui le souhaitent de les recevoir en temps réel sur leur téléphone portable afin d'être informés dès parution. Vous serez ainsi les premiers informés !  
Ce service a été réalisé avec l'aide du Conseil Général de l'Aveyron.

Désinscription de ce service sur simple demande  
dès que vous avez trouvé un nouvel emploi.

## Un dépliant pour présenter la Bourse de l'Emploi en Agriculture



L'ASAVPA vient d'éditer un dépliant de présentation de la Bourse de l'Emploi en Agriculture.



Il est disponible sur simple demande ou téléchargeable sur le site Internet de l'ASAVPA